

DEMANDE D'AUTORISATION DEROGATOIRE POUR LE TRANSPORT DES BOIS RONDS (PORTION DE TRONC OU DE BRANCHE D'ARBRE OBTENUE PAR TRONÇONNAGE)

1/ Demande d'autorisation (au minimum 3 mois avant l'évacuation du bois)

Identification du demandeur

Pétitionnaire :

Nom, prénoms ou raison sociale :représentant

Adresse :

Code postal :... ..Commune :... ..

Téléphone(s) :.....Télécopie :

Adresse électronique :

Transporteur concerné par la demande d'ADTB :

Nom, prénoms ou raison sociale :

Adresse :

Code postal :... ..Commune :... ..

Téléphone(s) :.....Télécopie :

Adresse électronique :

Rappel des caractéristiques d'équipement des convois exigées

Se référer au décret du 23/06/2009 et à l'arrêté du 29/06/2009.

Précautions

Une ADTB n'est effective qu'après la prise d'un arrêté départemental, précaire et révocable. Sa durée de validité est celle mentionnée dans l'arrêté.
 L'arrêté est nominatif et délivré au transporteur, limitatif et motivé avec des prescriptions particulières.
 Une copie de l'arrêté est adressée au pétitionnaire si différent du transporteur.

2/Caractéristiques du transit de bois programmé : itinéraires, chargements

Itinéraire prévu :

L'évacuation du bois est prévue : sur une année sur plusieurs années¹ (préciser).....
 période d'évacuation prévue :.....

Localisation du (des) points de sortie des bois sur le réseau routier départemental :

Itinéraire² emprunté jusqu'au réseau départemental non limité en tonnage :

Chargement prévu :

Volume de bois à sortir :

Flux d'engins & tonnage:

	Ensemble routier A	Ensemble routier B	Ensemble routier C
Type d'ensemble routier ³			
Nombre de voyages aller/retour			
Poids à vide			
Poids total en charge ⁴			
Longueur totale			

¹ Si l'évacuation d'une coupe est programmée sur plusieurs années, le propriétaire ou gestionnaire devra déposer une demande de dérogation chaque année.

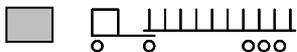
² Numéro(s) de RD constituant l'itinéraire

³ A détailler si plusieurs types d'ensemble routiers sont envisagés, avec des tonnages différents

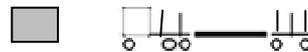
⁴ Indiquer le poids total en charge réel prévisionnel et non le PTAC

Descriptif des ensembles routiers : la longueur totale des ensembles de véhicules composés d'un tracteur équipé d'une grue et d'un arrière train forestier ne peut pas être supérieure à 18.75 m.

48 tonnes

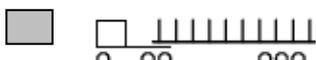


TR 2+SR 3



TR3+ R2

57 tonnes



TR3 +SR 3



TR3+R3



TR3+R3

TR :tracteur SR : semi-remorque R :remorque n° : nombre d'essieux

Pièces à joindre

- Copie des cartes grises des véhicules du (des) convoi(s) s'il s'agit d'une première demande
- cocher la case ci-après si cette pièce a déjà été remise et demeure valide
- Extrait de carte au 1/25000^{ème} situant les différents éléments techniques de la demande : le massif à exploiter / la (les) coupe(s) / le(s) point(s) de sortie jusqu'au réseau départemental.

Date de la demande :

Signature du demandeur :

Ce formulaire de demande est à adresser, dûment rempli et signé (avec les pièces demandées) au service instructeur du Conseil départemental de l'Ardèche, par courrier ou mail:

Département de l'Ardèche
Direction des Routes et des Mobilités
Pôle Astier Froment
Service SEEGDP
2 bis, rue de la récluse
07 000 Privas
routes@ardeche.fr

Pour tout renseignement, contact tél : 04/75/66/98/42